



# ST Formation 33

Organisme de formation — Document généré automatiquement

## PROCÉDURE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

### Objectif

Cette procédure définit les actions mises en place par **ST Formation 33** pour prévenir, signaler et traiter toute situation de harcèlement moral ou sexuel dans le cadre des formations, conformément aux obligations légales.

*Article L1152-1 du Code du travail :*

*Aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral ayant pour effet une dégradation des conditions de travail.*

### Champ d'application

- Stagiaires
- Formateurs
- Toute personne présente lors de la formation

### Principes

- Tolérance zéro
- Harcèlement moral interdit
- Harcèlement sexuel interdit
- Comportements discriminatoires interdits

### Information du public

- Rappel des règles en début de formation
- Présentation des moyens de signalement
- Cadre respectueux obligatoire

### Signalement

- Au près du formateur
- Via le site internet
- Ou organismes externes (inspection du travail...)

## Traitement

- Accusé de réception immédiat
- Mesures conservatoires
- Analyse des faits
- Décisions adaptées (exclusion, report...)

## Protection

Aucune sanction ne peut être appliquée à une personne ayant signalé une situation de bonne foi.

## Traçabilité

Chaque situation est enregistrée de manière confidentielle.

## Amélioration continue

Les situations traitées contribuent à améliorer les pratiques de l'organisme.

Fait à Audenge

Le responsable de formation :

**Sygfried Torres**



---

ST FORMATION 33

SASU au capital de 500 € - SIREN 982 291 288 / SIRET 982 291 288 00016 - N°NAF 8559A - NDA : 75331592033

Qualiopi : certificat n° QUA009197

Mail : [st-formation-33@stformation33.fr](mailto:st-formation-33@stformation33.fr) - Site web : [www.stformation33.fr](http://www.stformation33.fr)

V2 - Mars 2026